

Fiche 7

7.-Communication et développement des institutions

7.8-Chargé de la presse

Définition synthétique

Gère les relations des directions générales et des établissements publics du Ministère avec la presse et les médias.

Activités principales

- Relations presse :
- Mettre en place et animer les réseaux
- Gérer les contacts et les relations presse
- Concevoir et rédiger des supports presse (communiqués et dossiers de presse)
- Élaborer des fichiers presse
- Conseiller et assister les publics internes
- Suivi, traitement et diffusion de l'information :
- Assurer la veille et la diffusion de la presse écrite, audiovisuelle et en ligne

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires